Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_068-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-068

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2025

Rapporteur : M. Juanito GARCIA

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait après le vote du compte financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Pour l'exercice 2026, le Conseil municipal a choisi de reprendre le résultat de manière anticipée dès le budget primitif (avant le vote du CFU). Cette reprise anticipée n'est cependant que provisoire et le résultat doit être affecté de manière définitive par une délibération dédiée.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_068-DE

Le compte financier unique constate les résultats de clôture suivants sur l'exercice :
- un excédent de 56 850,18 euros en section d'exploitation ;
- un excédent de 154 001,82 euros en section d'investissement.

De plus, les restes à réaliser constatés au CFU 2025 en section d'investissement s'élèvent à :
- 45 644,10 euros en dépenses ;
- 23 341,18 euros en recettes.

Ils laissent donc apparaître un solde de -22 302,92 euros.

Au 31 décembre 2024 les résultats cumulés présentaient :
- un excédent d'exploitation de 521 852,01 € intégralement affectés à l'investissement en 2025,
- un excédent de 152 635.71 € sur la section d'investissement.

Avec reprise des résultats antérieurs, l'excédent d'exploitation cumulé au 31 décembre 2025 s'élève donc à 56 850.18 euros et l'excédent d'investissement cumulé à 306 637.53 euros. Chacun de ces excédents a vocation à être repris au budget supplémentaire dans leur section d'origine.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 28/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : Mme AUBERTIN Catherine et M. MONTLIVET Nicolas**) de :**

1. **Affecter au compte 001 " solde d'exécution de la section d'investissement reporté ", en recettes, 306 637.53 euros qui correspondent à l'excédent de clôture de la section d'investissement ;**
2. **Affecter au compte 002 ' résultat de fonctionnement reporté », en recettes, 56 850.18 euros qui correspondent à l'excédent de clôture de la section d'exploitation**
3. **Constater que le résultat 2025 global avec prise en compte des restes-à-réaliser s'élève à 341 184,79 euros.**
4. **Prendre acte que cette affectation du résultat de l'exercice 2025 est conforme à ce qui était prévu au stade du budget primitif 2026 lors de la reprise anticipée et que de ce fait aucun budget supplémentaire ne sera présenté.**

Signé électroniquement par :
Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint